

Health at Work Challenge 2027

Bulletin d'inscription

ECOLE	Nom			Site / Campus
REFERENT ECOLE*	Nom	Prénom	Mail	Fonction
Enseignant, ...				
Suppléant éventuel				
PARTICIPANTS**	Nom / Prénom	Diplôme / Filière	Mail	Choix de la catégorie*** attribuée à chaque équipe
Equipe 1				☐ Initiés ☐ Confirmés
Equipe 2				☐ Initiés ☐ Confirmés
Equipe 3				☐ Initiés ☐ Confirmés
Equipe 4				☐ Initiés ☐ Confirmés
Equipe 5				☐ Initiés ☐ Confirmés
Equipe 6				☐ Initiés ☐ Confirmés

* La ou les équipes doivent être tutorées par **un référent.e** académique/administratif de l'école. Il.elle sera l'interlocuteur.trice de l'INRS avant, pendant et après le Challenge.

** La participation à ce Challenge est ouverte à tout groupe d'étudiants de 1^{er} Cycle (niveau Bac+3) et de 2^{ème} cycle (niveau Bac +4 et Bac+5) scolarisés dans un établissement d'enseignement supérieur situé en France, à l'exclusion des étudiants inscrits dans des filières dédiées à la Prévention des Risques Professionnels et à la Santé Sécurité au Travail (SST), quelles que soient leurs disciplines d'origine (QHSE, risques industriels, ergonomie, psychologie du travail).

Bulletin d'inscription

Chaque établissement, par campus, peut inscrire au Challenge jusqu'à **six équipes maximum, composées de trois à cinq étudiants..**

***La catégorie dite « **initiés** » regroupera des étudiants ayant eu un volume d'enseignements en S&ST, inférieur ou égal à 10H durant leur cursus.

La catégorie dite « **confirmés** » regroupera des étudiants ayant eu un volume d'enseignements en S&ST, supérieur à 10H durant leur cursus.

Dans le cas d'une équipe composée d'étudiants de différents niveaux, il faudra les inscrire en catégorie « confirmés ».



Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription à l'adresse mail suivante avant le 15 janvier 2027

enseignement.sup@inrs.fr

En renvoyant ce bulletin d'inscription complété, je reconnais avoir lu et approuvé le « Règlement du Health at work Challenge 2027 »

Nom du référent école :

Prénom du référent école :

Date :

Protection des données personnelles

Les données personnelles fournies par chaque participant inscrit revêtent un caractère obligatoire pour la prise en compte de sa participation. Toutes les informations que le participant communique en remplissant le bulletin de participation sont destinées uniquement à l'INRS en tant qu'organisateur. Ces données ne seront en aucun cas vendues ou transmises à des tiers et seront utilisées exclusivement pour les seuls besoins du challenge et dans le respect des chartes de confidentialité et de sécurité adoptées par l'organisateur.

Il est entendu qu'en application de la réglementation le candidat au challenge dispose d'un droit, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles le concernant. Pour l'exercer, le candidat doit adresser sa demande par écrit à : donnees.personnelles@inrs.fr

De manière générale, dans le cadre de l'organisation du challenge « Health at work » les données recueillies par l'INRS ne seront pas conservées au-delà de la fin de l'année scolaire en cours.